

COMMUNE
UBAYE-SERRE-PONÇON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 Décembre 2017

19h30 à La Bréole

Présents : Amandine Achard-Royer, Line Aillaud, Nicole Bouchacourt, Marc Charbonnier, Sandrine Engelbert, Pierre-Michel Estrayer, Joël Gallice, Odile Ghelab, Gaël Guibaud, Guy Kletty, Olivier Martin, Jean-Michel Tron.

Absents excusés : G Barneaud, R Masse proc à JM Tron, M Raynaud, S Clerjon proc PM Estrayer, M Combe proc A Achard, M Aubert proc J Gallice, G Michel proc G Kletty, R Trérier, A Goyard

1) **Compte rendu réunion CM du 27/11/2017 approuvé**

2) **Régie « eau »**

Suite au retour de la compétence EAU à la commune il y a lieu de créer une régie autonome dotée d'un conseil d'exploitation. Sont désignés membres titulaires de ce conseil : Tron Jean-Michel, Gallice Joël, Estrayer Pierre, Charbonnier Marc. Sont désignés membres suppléants : Guibaud Gaël, Trérier René, Kletty Guy.

Marc Plantier ingénieur à la CCVUSP est désigné Directeur de la Régie.

3) **Mise à disposition personnel technique auprès de la CCVUSP et inversement**

Suite au retour compétence EAU à la commune il y a lieu de revoir les mises à disposition des personnels technique, selon clé de répartition définie en janvier 2017

S Chauvet mis à dispo CCVUSP 50% (inchangé)

G. Gallice nommé CCVUSP mis à dispo USP 50%

G Saintherant Adjt administratif CCVUSP mis à dispo commune 20%

M Plantier ingénieur CCVUSP mis à dispo commune 10%

4) **Tarifs camping Campéole. Conformément à la DSP les tarifs sont soumis annuellement à l'assemblée.**

Tarifs approuvés

5) **Demandes subventions CALHAURA**

Deux demandes approuvées.

6) **Mise en place du Régime Indemnitaire en Fonction des sujétions et expertises (RIFSEP)**

Approuvé à l'unanimité. Le complément indemnitaire annuel reste compétence du Maire.

7) **Bâtiment photovoltaïque**

L'idée maintes fois évoquée de construction d'un bâtiment atelier communal sur les parcelles A1039 et A 1083 dans la zone artisanale est présentée. Selon les études menées jusqu'à présent, il serait judicieux de rechercher un partenaire investisseur pour la construction de l'ossature d'un bâtiment pouvant recevoir en toiture une centrale de production photovoltaïque. En conformité avec les règles de marché public, le maire propose de lancer une procédure publique de concession de travaux, selon un cahier des charges qui reste à définir.

Les élus, à l'unanimité approuvent la démarche et chargent le maire de lancer la procédure en question.

8) Matériel Psychologue scolaire.

Du matériel spécifique pour cette fonction n'est pas pris en compte par l'Education Nationale. La municipalité décide de contribuer à hauteur de 168€ soit 3€ par élève

9) Questions diverses :

Le maire informe que l'acte d'acquisition du garage Laurent prévu au budget a été signé à hauteur de 8000 € payés en 2017 et 80 000€ à payer sur le budget 2018. Le bâtiment sera affecté à la déchetterie en attendant la réalisation de l'atelier garage communal voisin. La ccvusp a acquis la parcelle de la ZA sur laquelle sera implantée la déchetterie.

Par acte administratif établi par la CCVUSP, la commune deviendra propriétaire des parcelles A 1039, A 1083 et A 1044 à la Zone Artisanale.

L'installation d'un salon de coiffure est évoquée. Décision sera prise au prochain CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 heures